



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 24 octobre 2019  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Présentation du budget 2020
- 10.03** Période de questions du public

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1196360010)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1196360010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'approuver la proposition budgétaire 2020 prévoyant un budget en équilibre de 36 635 100 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. De transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal;
3. D'autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2019-10-10 11:52

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196360010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 8 novembre 2019, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2020 et de leur Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 en vue de l'adoption du Budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Les choix budgétaires 2020 ont été conditionnés par le contexte budgétaire général de la Ville de Montréal ainsi que le contexte budgétaire particulier de l'arrondissement de Verdun.

**Contexte budgétaire 2020 et orientations générales**

Le cadre financier de la Ville de Montréal pour 2020 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve, entre autres :

- limiter la hausse des charges fiscales générales au taux de l'inflation anticipé au moment de la préparation du budget soit à 2%;
- combler le déficit cumulé de l'agglomération;
- ajuster la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des investissements en fonction des nouvelles cibles de réalisation qui ont été révisées pour revenir à des ratios d'endettement qui respectent la politique de gestion de la dette;
- poursuivre la croissance des investissements dans le transport en commun;
- mettre en place un programme visant à atténuer les impacts négatifs des travaux municipaux sur les artères commerciales;
- intensifier les investissements dans les programmes en habitation;
- bonifier les transferts centraux à l'égard des activités de déneigements, parcs et bibliothèques; cette bonification se fera sur un horizon de deux ans;
- ajouter des crédits additionnels pour un chargement de neige local;
- Indexer les transferts centraux des arrondissements de 1%.

## **Contexte budgétaire 2020 de l'arrondissement**

1. Fin à la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements et du plan quinquennal de la main-d'oeuvre (PQMO) 2014-2019);
2. Financer l'indexation de 2 % (indice des prix à la consommation (IPC) reliés aux autres familles de dépenses ainsi que l'indexation des coûts liés à la rémunération);
3. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération;
4. Participer au financement permanent et récurrent des économies anticipées de la masse salariale de 2017 et au financement permanent et récurrent de la mesure transitoire aux régimes de retraite;
5. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2 %;
6. Limiter la hausse des charges fiscales au taux de l'inflation anticipé soit à 2 %;
7. Limiter le recours au surplus de l'arrondissement comme stratégie d'équilibre;
8. Poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités effectuée en 2018 qui visent l'optimisation des ressources.

### **1. Fin de la mise en oeuvre de la réforme du financement des arrondissements (RFA) et du quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) 2014-2019**

Au cours de l'année 2012, l'Administration centrale a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, blâmaient le mode de financement comme source principale du problème. L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. À la réallocation des budgets de fonctionnement, s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq cents du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013, et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière. Ainsi, cette réforme prévoyait pour l'arrondissement de Verdun une réduction des transferts centraux de l'ordre de 1,0 M\$ sur un horizon de 10 ans. L'annonce de la fin de la mise en oeuvre de cette réforme à compter de 2020, soit après 5 ans d'implantation, est donc avantageuse pour l'arrondissement. L'impact de cette réforme pour l'arrondissement a été une réduction de 556,4 k\$ plutôt que 1,0 M\$ tel que prévu initialement.

En ce qui a trait à l'exercice du PQMO 2014-2019, celui-ci s'est soldé pour l'arrondissement de Verdun, par l'abolition de 21 années personnes ( a-p.) soit une avance de 7 par rapport à la cible. Rappelons que cet exercice visait l'abolition d'un poste sur deux lors de départs à la retraite et que la réalisation de ce plan devait se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement.

Compte tenu de l'avance de l'arrondissement par rapport aux cibles fixées et en raison des nouvelles priorités de l'arrondissement, la structure organisationnelle a été modifiée dans le cadre de la confection du budget 2020. Ainsi, la structure organisationnelle s'est vue augmentée de 8,7 a-p. comparativement au budget de 2019, portant le total des effectifs à 313,2 années personnes ( a-p.). Le détail des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement dans le cadre de la confection du budget 2020 est présenté dans le dossier décisionnel numéro 1196360015.

### **2. Financer l'indexation de 2 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) et des coûts liés à la rémunération**

L'arrondissement de Verdun doit assumer l'indexation anticipée de 2 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) ainsi que l'augmentation des coûts de la rémunération. L'indexation des coûts liés à la rémunération pour l'année 2020 est de 462,9 k\$ et l'indexation des prix à la consommation est estimée à 215,0 k\$.

### **3. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération**

Malgré l'annonce de la fin du PQMO, l'arrondissement fait face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui doivent mener à une réduction globale de ces effectifs. En effet, en 2019, le budget lié la rémunération représentait 70,1 % du budget de fonctionnement de l'arrondissement. Cette situation découle de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements où des budget importants, en autres familles de dépenses, ont été centralisés au courant des dernières années, notamment la gestion des matières résiduelles au montant de 3 483,1 k\$ , la gestion des contrats de transport de la neige pour 1 018,2 k\$, les achats de livres et traitement documentaire pour 424,4 k\$ et enfin le transfert des opérations de remorquage à l'égard des activités liées au déneigement qui entrera en vigueur à compter de 2020.

En 2020, la rémunération représente 71,4 % du budget de l'arrondissement. L'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail ont pour impact d'augmenter cette dépense de l'ordre de 462,9 k\$ en 2020. Ainsi, ces dépenses sont en croissance constante et ce, sans tenir compte des nouveaux besoins liés à la réalisation de projets prioritaires ou encore en réponse aux nouvelles attentes et demandes en terme de services.

### **4. Participer au financement permanent et récurrent des économies anticipées de la masse salariale de 2017 et au financement permanent et récurrent de la mesure transitoire aux régimes de retraite**

En 2017, une abolition permanente et récurrente de l'ordre de - 576,6 k\$ a été appliquée aux transferts centraux. L'hypothèse de cette diminution était à l'effet que des économies liées à la gestion des postes vacants de l'ordre de 2,5 % de la masse salariale étaient possibles. Or, étant donné que la structure d'effectifs de l'arrondissement est principalement composée d'employés banque d'heures, cette hypothèse d'économie ne s'avère pas réalisable. Par ailleurs, l'arrondissement doit participer au financement permanent et récurrent de l'abolition de la mesure transitoire relative aux régimes de retraite. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci se traduit par une réduction additionnelle de 168,4 k\$ au niveau des transferts centraux en 2020.

### **5. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2%**

En 2019, les revenus autonomes de l'arrondissement représentaient 5,2 %. Une indexation de l'ordre de 2 % représente 37,3 \$.

### **6. Limiter la hausse des charges fiscales au taux de l'inflation anticipé soit à 2%**

En 2019, les revenus liés à la taxe sur les services étaient de l'ordre de 7022,2 k\$. Une indexation de 2 % représente 141,0 k\$. Ainsi, ces revenus de taxation locale tiennent compte de la croissance immobilière prévue de 30,0 k\$ et de l'inflation estimée à 2,0 %.

### **7. Limiter le recours au surplus de l'arrondissement comme stratégie d'équilibre**

L'ensemble des arrondissements a recours à leur surplus de gestion afin d'équilibrer leur budget. Or, une analyse comparative, effectuée en 2019 par l'arrondissement, a mis en lumière que l'arrondissement de Verdun est parmi ceux qui financent une plus grande part

de son budget de fonctionnement via son surplus de gestion. En effet, 4,8 % du financement du budget de 2019 de l'arrondissement a été financé via son surplus de gestion, soit 1 723,1 k\$, en 2019 comparativement à une moyenne de 2,6 % ou 933,3 k\$ pour l'ensemble des arrondissements. Cette situation découle notamment des éléments présentés précédemment dans le présent dossier. Ainsi, il est requis de limiter le recours au surplus de l'arrondissement afin d'assurer une pérennité du modèle de financement.

## **8. Poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources**

La Ville de Montréal, ses arrondissements et services font face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui obligent l'arrondissement à revoir ses priorités, activités et façons de faire. En effet, l'arrondissement de Verdun a procédé à divers ajustements de structure, d'optimisation et de centralisation au cours des dernières années pour parer aux pressions financières et opérationnelles importantes découlant des coupures du Plan quinquennal de main-d'oeuvre totalisant 21 années personnes ( a-p.) et de la refonte du financement des arrondissements, qui ont eu pour effet de réduire considérablement la marge de manoeuvre financière. L'arrondissement de Verdun est maintenant confronté à devoir faire des choix difficiles pour retrouver un équilibre entre les capacités humaines et financières et les besoins et attentes de la population qui sont en augmentation. C'est dans ce contexte que l'arrondissement a prévu une action prioritaire à son plan d'action 2015-2019 du plan stratégique 2015-2025 : « **Réduire les dépenses en revoyant les activités de l'arrondissement** », inscrite sous l'orientation 3 « Améliorer la performance de l'organisation ». L'examen stratégique des activités permet de réaliser cette action prioritaire.

En effet, cet examen vise à recentrer les ressources limitées sur les activités les plus essentielles à la réalisation des missions fondamentales de l'arrondissement et à identifier de nouvelles possibilités d'optimisation afin de dégager une marge de manoeuvre financière plus adéquate. Ce premier exercice marque un jalon important pour l'arrondissement de Verdun dans l'instauration d'une culture axée davantage sur la performance et représente une démonstration du sérieux de l'arrondissement en matière de gestion responsable des fonds publics. Il s'agit d'un chantier qui s'échelonne sur un horizon minimal de trois ans.

Ainsi, afin de rencontrer les orientations et perspectives de la ville de Montréal et de l'arrondissement, plusieurs stratégies ont été mises en place dans le cadre de la confection du budget de 2020 de l'arrondissement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 210235 - Approuver la proposition budgétaire 2019 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 723,1 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1186360013)

CA17 210310 - Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373, 6 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1170253003).

CA17 210263 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2018 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1174588001).

CA16 210276 - Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964,3 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006).

CA16 210306 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017 et adopter le nouvel organigramme de

l'arrondissement de Verdun. (1166704005).

CA15 210272 - Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535,0 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement (1150774024).

CA15 210316 - Entériner la structure organisationnelle pour le budget 2016 de l'arrondissement de Verdun (1156704004).

## DESCRIPTION

Le budget 2020 suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif au montant de 36 635,1 k\$.

<b>DÉPENSES</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>	<b>%</b>
Rémunération et cotisations de l'employeur	26151,2	71,4
Transport et communications	573,0	1,5
Services professionnels et techniques	2 768,4	7,6
Location, entretien et réparation	1 971,8	5,4
Biens non durables	3 996,0	10,9
Biens durables	265,3	0,7
Contributions à d'autres organismes et autres objets	909,4	2,5
<b>Total dépenses</b>	<b>36 635,1</b>	<b>100,0</b>

Les dépenses de l'arrondissement de Verdun sont financées à la base par les transferts centraux attribués à l'arrondissement par l'administration municipale. L'arrondissement complète généralement son financement par les revenus provenant notamment de l'application d'une tarification locale et ceux provenant de sa taxe locale. L'arrondissement de Verdun peut aussi recourir à une affectation de surplus pour compléter son financement. Ce financement n'est toutefois pas récurrent et doit être révisé annuellement. Ci-dessous, les stratégies de financement proposées dans le cadre du budget de 2020.

<b>Revenus</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>	<b>%</b>
<b>Revenus locaux</b>		
Location et occupation du domaine public	1080,7	
Services culturels et récréatifs	251,6	
Services techniques et travaux divers	417,6	
Amendes et pénalités	42,6	
Imposition de droits	78,4	
Vente de biens	61,6	

Récupération de frais et réclamations	76,2	
Taxes, compensations et tarification	1,2	
<i>Sous-total revenus locaux</i>	<i>2 009,9</i>	<i>5,5</i>
<b>Revenus de taxation</b>		
Taxe d'arrondissement sur les services	7 193,2	
<i>Sous-total revenus de taxation</i>	<i>7 193,2</i>	<i>19,6</i>
<b>Transferts centraux</b>	25 735,1	70,3
<b>Appropriation du surplus</b>	1 696,9	4,6
<b>Total revenus</b>	<b>36 635,1</b>	<b>100,0</b>

On retrouvera en pièces jointes au présent dossier décisionnel les documents suivants:

- Document 1 - Dépenses par objet
- Document 2 - Dépenses par activité
- Document 3 - Revenus par objets

## JUSTIFICATION

Le budget de 2020 de 36 635,1 k\$ est en hausse de 579,4 k\$ comparativement à celui de 2019. Ceci représente une indexation totale de l'ordre de 1,6 % soit en deçà de l'IPC. Cette variation de 579,4 k\$ s'explique principalement par l'indexation des coûts liés à la rémunération de l'ordre de 462,9 k\$, les bonifications reçues pour les activités bibliothèques, parcs et déneigement pour un total de 378,4 k\$, le financement d'un chargement local additionnel de neige de 56,7 k\$, le transfert de l'activité remorquage pour 96,5 k\$, une réduction du budget relatif à l'entretien des infrastructures du réseau de l'eau de 100,0 k\$, le financement de dossiers prioritaires tels que le presbytère, le festival international de jazz pour 95 k\$.

En regard de la structure organisationnelle, l'effectif prévu au budget 2020 est de 313.2 années personnes ( a-p.), soit une variation de l'ordre de + 8,7 années personnes comparativement à 2019. Rappelons que l'arrondissement a terminé l'exercice PQMO avec une avance de 7,0 années- personnes. Le détail des modifications apportées à la structure organisationnelle a été présenté via le sommaire décisionnel 1196360015.

Le budget 2020 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement. Le montant des transferts centraux pour 2020 de l'arrondissement de Verdun se situe à 25 735,1 k\$

comparativement à 25 447,9 k\$ en 2019. Ceci représente un écart favorable de l'ordre de 287,2 k\$ soit une variation de 1,1 % comparativement à 2019. Cette variation s'explique d'une part, par les éléments favorables suivants, soit l'indexation de 1 % des transferts annuels pour un montant de +254,5 k\$, les bonifications reçues pour les activités bibliothèques, parcs et déneigement pour un total de 378,4 k\$ et un ajustement de l'ordre de +27,0 k\$ suite à la mise à jour des paramètres de la RFA. D'autre part, des ajustements à la baisse ont été effectués aux transferts centraux découlant de la participation de l'arrondissement aux efforts de financement des mesures transitoires relatives aux régimes de retraite pour une somme de -168,4 k\$. Finalement, le transfert des activités liées au remorquage et des activités du 311 - volet prise d'appels téléphoniques et les activités liées au remorquage ont quant à eux eu comme impact de faire diminuer les transferts centraux de l'ordre de -199,0 k\$. Il est à noter que les transferts centraux représentent 70,3 % de la stratégie de financement de l'arrondissement pour 2020.

Ainsi, l'indexation de 1 % des transferts centraux s'avère insuffisante pour assumer l'indexation de la rémunération. En effet, les charges liées à la rémunération, représentant 71,4 % des dépenses totales pour l'année 2020 et le respect des conventions collectives impliquent une indexation de l'ordre de 462,9 k\$ et à la régularisation de la structure pour 402,0 k\$. Par conséquent, l'arrondissement de Verdun doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité, et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Sur le plan de la taxation locale, nous estimons que les recettes de cette dernière passeront de 7 022,2 k\$ à 7 193,2 k\$ soit une augmentation de l'ordre de 171,0 k\$, soit une variation de 2,4 %. Cette variation s'explique par une indexation de l'ordre de 2 % de la taxe locale pour une somme de 141,0 k\$ ainsi que les effets fiscaux liés à la croissance immobilière qui représentent une somme de 30,0 k\$. Il est à noter que la taxation locale représente 19,6 % de la stratégie de financement pour 2020. L'effet sur les charges fiscales totales est estimé à 0,13 %.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2020 sont estimées à 2 009,9 k\$, comparativement à 1 862,5 k\$ en 2019, soit une variation de 147,4 k\$ ou 7,9 %. Cette variation découle principalement de l'indexation de 2 % de la tarification ainsi que l'exercice de refonte de la tarification effectuée en 2019 où l'arrondissement a revu certains de ces tarifs afin d'harmoniser sa tarification avec celle des autres arrondissements. Il est à noter que les revenus de source locale représentent 5,5 % de la stratégie d'équilibre pour l'année 2020.

Enfin, un montant de 1 696,9 k\$ sera puisé à même le surplus des années passées comparativement à 1 723,1 k\$ utilisé en 2019 afin d'équilibrer le budget de 2020. Il s'agit d'une réduction de l'ordre de 26,2 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de -1,52 %. Il est à noter que le recours au surplus représente 4,6 % des stratégies de financement retenues dans le cadre du budget de 2020 comparativement à 4,8 % en 2019.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'arrondissement présenté totalise 36 635,1 k\$ pour le volet des dépenses et 2009,9 k\$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 25 735,1 k\$, les revenus de taxation totalisent 7 193,2 k\$ et une appropriation du surplus de 1 696,9 k\$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 7 193,2 k\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une économie de coûts d'énergie de 183,0 k\$ est due au remplacement de l'éclairage au DEL .

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le document budgétaire sera déposé sur le site Internet de l'arrondissement de Verdun.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion pour le règlement de taxation - séance du 05-11-2019

Avis de motion pour le règlement de tarification - séance du 05-11-2019

Avis de motion pour le règlement de délégations de pouvoir - séance du 05-11-2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simona STOICA STEFAN  
Conseillère en gestion ressources financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Annick DUCHESNE  
Chef de division ressources humaines et financières

Le : 2019-10-08

**Tél :** 514-765-7031  
**Télécop. :** 000-0000

**Tél :** 514 765-7121  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1196360010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

**Objet :** Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

**Document 1 - Dépenses par objet**



[GDD 1196360010 Dépenses par objet.pdf](#)

**Document 2 - Dépenses par activité**



[GDD 1196360010 Dépenses par activités.pdf](#)

**Document 3 - Revenus par objets**



[GDD119636010 Revenus par objet.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simona STOICA STEFAN  
Conseillère en gestion ressources financières

**Tél :** 514-765-7031  
**Télécop. :** 000-0000

## DÉPENSES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

Description	Budget 2019	%	Budget 2020	%	Écart \$ <sup>(1)</sup>	Écart %
Rémunération	19 554,3	54,23%	20 281,2	55,36%	726,9	3,72%
Cotisations de l'employeur	5 732,0	15,90%	5 870,0	16,02%	138,0	2,41%
<b>Sous-total</b>	<b>25 286,3</b>	<b>70,13%</b>	<b>26 151,2</b>	<b>71,38%</b>	<b>864,9</b>	<b>3,42%</b>
Transport et communications	613,2	1,70%	573,0	1,56%	(40,2)	-6,56%
Services professionnels, techniques et autres	2 888,4	8,01%	2 768,4	7,56%	(120,0)	-4,15%
Location, entretien et réparation	2 105,3	5,84%	1 971,8	5,38%	(133,5)	-6,34%
Biens non durables	4 239,3	11,76%	3 996,0	10,91%	(243,3)	-5,74%
Biens durables	239,0	0,66%	265,3	0,72%	26,3	11,00%
Autres objets	684,2	1,90%	909,4	2,48%	225,2	32,91%
<b>Total</b>	<b>36 055,7</b>	<b>100,00%</b>	<b>36 635,1</b>	<b>100,00%</b>	<b>579,4</b>	<b>1,61%</b>

(1) Un montant entre parenthèses représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente.

**DÉPENSES PAR ACTIVITÉ**

(en milliers de dollars)

Rubriques	Budget 2019	%	Budget 2020	%	Écart \$	Écart %
<b>Administration générale</b>						
Conseil	186,7	0,52%	222,0	0,61%	35,3	18,91%
Gestion financière et administrative	2 125,5	5,90%	2 272,3	6,20%	146,8	6,91%
Greffé	658,3	1,83%	637,7	1,74%	(20,6)	-3,13%
Gestion du personnel	851,9	2,36%	941,8	2,57%	89,9	10,55%
Autres - Administration générale	1 913,9	5,31%	1 770,1	4,83%	(143,8)	-7,51%
<b>Total</b>	<b>5 736,3</b>	<b>15,91%</b>	<b>5 843,9</b>	<b>15,95%</b>	<b>107,6</b>	<b>1,88%</b>
<b>Sécurité publique</b>						
Autres - Sécurité publique <sup>(1)</sup>	523,5	1,45%	427,8	1,17%	(95,7)	-18,28%
<b>Total</b>	<b>523,5</b>	<b>1,45%</b>	<b>427,8</b>	<b>1,17%</b>	<b>(95,7)</b>	<b>-18,28%</b>
<b>Transport</b>						
Voirie municipale	5 479,5	15,20%	5 495,4	15,00%	15,9	0,29%
Déblaiement, chargement de la neige et épandage d'abrasifs	2 208,2	6,12%	2 250,2	6,14%	42,0	1,90%
Éclairage des rues	916,5	2,54%	811,9	2,22%	(104,6)	-11,41%
Circulation et stationnement	680,0	1,89%	594,1	1,62%	(85,9)	-12,63%
Autres - Transport	30,0	0,08%	8,0	0,02%	(22,0)	-73,33%
<b>Total</b>	<b>9 314,2</b>	<b>25,83%</b>	<b>9 159,6</b>	<b>25,00%</b>	<b>(154,6)</b>	<b>-1,66%</b>
<b>Hygiène du milieu</b>						
Réseau de distribution de l'eau potable	1 465,9	4,07%	1 410,6	3,85%	(55,3)	-3,77%
Réseaux d'égouts	579,3	1,61%	562,6	1,54%	(16,7)	-2,88%
Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	90,3	0,25%	89,2	0,24%	(1,1)	-1,22%
Mat. recyc.- coll. sélective - collecte et transport	7,8	0,02%	7,8	0,02%	-	0,00%
Mat. recyc - autres	123,0	0,34%	135,5	0,37%	12,5	10,16%
Matériaux secs - collecte et transport	11,2	0,03%	11,2	0,03%	-	0,00%
Autres - matières résiduelles	108,4	0,30%	98,4	0,27%	(10,0)	-9,23%
Protection de l'environnement	86,9	0,24%	87,8	0,24%	0,9	1,04%
<b>Total</b>	<b>2 472,8</b>	<b>6,86%</b>	<b>2 403,1</b>	<b>6,56%</b>	<b>(69,7)</b>	<b>-2,82%</b>
<b>Santé et bien-être</b>						
Autres - Santé et bien-être	482,5	1,34%	509,5	1,39%	27,0	5,60%
<b>Total</b>	<b>482,5</b>	<b>1,34%</b>	<b>509,5</b>	<b>1,39%</b>	<b>27,0</b>	<b>5,60%</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>						
Aménagement, urbanisme et zonage	1 991,6	5,52%	2 111,4	5,76%	119,8	6,02%
Industrie et commerce	130,2	0,36%	237,2	0,65%	107,0	82,18%
Autres - Promotion et développement économique	39,0	0,11%	39,7	0,11%	0,7	1,79%
<b>Total</b>	<b>2 160,8</b>	<b>5,99%</b>	<b>2 388,3</b>	<b>6,52%</b>	<b>227,5</b>	<b>10,53%</b>
<b>Loisirs et culture</b>						
Centres communautaires - activités récréatives	2 999,8	8,32%	3 060,6	8,35%	60,8	2,03%
Patinoires intérieures et extérieures	1 640,9	4,55%	1 639,6	4,48%	(1,3)	-0,08%
Piscines, plages et ports de plaisance	1 758,3	4,88%	1 718,9	4,69%	(39,4)	-2,24%
Parcs et terrains de jeux	4 145,8	11,50%	4 594,4	12,54%	448,6	10,82%
Autres - activités récréatives	274,4	0,76%	241,7	0,66%	(32,7)	-11,92%
Centres communautaires - activités culturelles	1 499,8	4,16%	1 429,7	3,90%	(70,1)	-4,67%
Bibliothèques	2 474,0	6,86%	2 723,2	7,43%	249,2	10,07%
Patrimoine - musées et centres d'exposition	214,7	0,60%	201,0	0,55%	(13,7)	-6,38%
Autres - activités culturelles	357,9	0,99%	293,8	0,80%	(64,1)	-17,91%
<b>Total</b>	<b>15 365,6</b>	<b>42,62%</b>	<b>15 902,9</b>	<b>43,41%</b>	<b>537,3</b>	<b>3,50%</b>
<b>Grand total</b>	<b>36 055,7</b>	<b>100,00%</b>	<b>36 635,1</b>	<b>100,00%</b>	<b>579,4</b>	<b>1,61%</b>

**REVENUS PAR OBJET**  
(en milliers de dollars)

Description	BUDGET 2018	%	BUDGET 2019	%	BUDGET 2020	%	ÉCART <sup>(1)</sup>	%
Location et occupation du domaine public	935,6 \$	2,59%	905,9 \$	2,47%	1 080,7 \$	2,95%	174,8 \$	19,30%
Services culturels et récréatifs	240,8 \$	0,67%	226,7 \$	0,62%	251,6 \$	0,69%	24,9 \$	10,98%
Services techniques et travaux divers	424,9 \$	1,18%	435,8 \$	1,19%	417,6 \$	1,14%	(18,2 \$)	-4,18%
Amendes et pénalités	109,6 \$	0,30%	109,6 \$	0,30%	42,6 \$	0,12%	(67,0 \$)	-61,13%
Imposition de droits	57,2 \$	0,16%	62,2 \$	0,17%	78,4 \$	0,21%	16,2 \$	26,05%
Vente de biens	63,8 \$	0,18%	64,2 \$	0,18%	61,6 \$	0,17%	(2,6 \$)	-4,05%
Récupération de frais et réclamations	46,4 \$	0,13%	56,9 \$	0,16%	76,2 \$	0,21%	19,3 \$	33,92%
Taxes, compensations et tarification	1,2 \$	0,00%	1,2 \$	0,00%	1,2 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%
Transferts (subventions gouvernementales)	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%
<b>Sous-total revenus locaux</b>	<b>1 879,5 \$</b>	<b>5,21%</b>	<b>1 862,5 \$</b>	<b>5,08%</b>	<b>2 009,9 \$</b>	<b>5,49%</b>	<b>147,4 \$</b>	<b>7,91%</b>
Taxe d'arrondissement <sup>(2)</sup>	6 828,0 \$	18,94%	7 022,2 \$	19,17%	7 193,2 \$	19,63%	171,0 \$	2,44%
Taxation Montréal (transferts centraux)	25 393,2 \$	70,43%	25 447,9 \$	69,46%	25 735,1 \$	70,25%	287,2 \$	1,13%
Affectations : appropriation de surplus	1 373,6 \$	3,81%	1 723,1 \$	4,70%	1 696,9 \$	4,63%	(26,2 \$)	-1,52%
<b>TOTAL</b>	<b>35 474,3 \$</b>	<b>98,39%</b>	<b>36 055,7 \$</b>	<b>98,42%</b>	<b>36 635,1 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>579,4 \$</b>	<b>1,61%</b>

Veuillez noter que la présentation des données a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de se conformer à la présentation de l'information financière de l'administration municipale

(1) : un montant entre parenthèses représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente